

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 janvier 2013, à 19 h 45, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-01-001 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 janvier 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.11 Championnat de boxe Gants Dorés 2013 / Achat de publicité / Utilisation de la glace Vaudreuil
- 7.19 Congédiement / Employé n° 906

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 10 décembre 2012, séance du budget du 11 décembre 2012, séance extraordinaire du 11 décembre 2012 et séance extraordinaire du 17 décembre 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Corporation Opticentre St-Jean-Baptiste / Soutien aux opérations du bâtiment / Aide financière 2013
- 4.2 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière 2013
- 4.3 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice Happening 2013 / Aide financière supplémentaire
- 4.5 Association de fibromyalgie et syndrome de fatigue chronique / Aide financière
- 4.8 Fondation de la Maison Trestler / Dîner-concert de la Saint-Valentin 2013 / Achat de billets

5. GREFFE

- 5.1 Servitude / Cession et rétrocession / Lot 5 115 712 / S.E.C. Immeubles Marché Dorion / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 5.2 Bail / Enseigne / Voyer-Tremblay / Lot 3 883 369
- 5.3 Toponymie / Nom de rue / Modification / Rue des Muguets / Lot 1 546 944

- 5.4 Toponymie / Nom de rue / Modification / Avenue André-Chartrand / Lots 3 627 716, 3 285 794, 3 285 791 et 3 285 790
- 5.5 Toponymie / Nom de rue / Modification / Avenue André-Chartrand / Lots 3 745 088 et 3 745 089
- 5.6 Toponymie / Parcs / Ajouts de toponymes à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation
- 5.7 Toponymie / Parc linéaire et pavillon / Modification de toponymes / Demande d'officialisation
- 5.8 Toponymie / Nom de rue / Modification / Rue de la Rivière / Lots 4 070 543 et 4 150 888
- 5.9 Toponymie / Rue Besner / Ajout à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation
- 5.10 Toponymie / Noms de bâtiments et toponymes / Demande d'officialisation après normalisation
- 5.11 Toponymie / Modification de nom / Centre communautaire de Vaudreuil-Dorion / Rue Louise-Josephte
- 5.13 Entente / Construction et utilisation d'un terrain sportif synthétique / Commission scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature / Engagement de crédit / Autorisation du MAMROT
- 5.14 Transfert de l'entretien de la gare Dorion / Agence métropolitaine de transport / Entente de principe / Autorisation de signature

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
- 6.2 Subvention / Ministère des Transports / Amélioration du réseau routier / Rue Forbes / Exécution des travaux et approbation des dépenses

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de la trésorerie / Prolongation / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
- 7.2 Rétroactivité / Employés cadres intérimaires
- 7.3 Service des eaux / Embauches temporaires / Opérateurs d'usine de traitement de l'eau potable
- 7.4 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN / Mutation / Autorisation signature
- 7.5 Divers services / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste et/ou agente de bureau 2
- 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Inspectrice à la réglementation
- 7.7 Service des arts et de la culture / Embauche à titre régulier / animateur culturel
- 7.8 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Caissiers au Centre multisports
- 7.9 Reconduction / Lettre de consentement intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Responsables de site / Camps de jour
- 7.10 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Salariés cols bleus inscrits à l'annexe B - liste de rappel des salariés temporaires
- 7.11 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Révision de la structure salariale / Autorisation de signature
- 7.12 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 7.13 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier
- 7.14 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Capitaine
- 7.15 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

- 7.16 Convention collective de travail des employés cols blancs intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Autorisation de signature
- 7.18 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste / Concierge de soir

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2013

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunion du 28 septembre 2012
- 10.3 Théâtres-des-sans-papiers / Dommages / Opticentre St-Jean-Baptiste
- 10.4 Entente ciblée en médiation culturelle / Autorisation de signature

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Vélo Québec / Défi Métropolitain – 12^e édition / Autorisation
- 11.2 Base de Plein Air des Cèdres / Utilisation / Protocole d'entente / Saison 2012-2013

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605
- 14.2 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEFP / Installation d'un système de filtration membranaire temporaire

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-67 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réfection de la structure de la passerelle piétonnière située sur l'avenue Saint-Henri
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction d'un jeu d'eau et d'un stationnement ainsi que l'aménagement d'un parc / Rue Émile-Bouchard
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Travaux de construction du nouvel émissaire de l'usine d'épuration
- 15.5 Ordre de changement n° 2 / Pavage et éclairage sur la rue des Saules / Règlement n° 1531
- 15.6 Ordres de changement n° 76 et 86 à 95 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.7 Ordres de changement n° 96 à 98 et 100 à 105 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.8 Ordre de changement n° 1 / Services professionnels / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.9 Ordre de changement n° 1 / Services professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1646
- 15.10 Parc de la rue du Ruisselet / Travaux d'aménagement / Aire de ballon-panier, drainage et éclairage / Financement
- 15.11 Parc de la rue Crevier / Travaux d'aménagement / Module de jeux et balançoire / Financement
- 15.12 Terrains de pétanque / Centre communautaire / Financement

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 décembre 2012
- 16.2 PIIA / 2911, boulevard de la Gare / Modification du projet intégré / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-12-206
- 16.3 PIIA / 2911, boulevard de la Gare / Nouveau bâtiment / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-12-207
- 16.4 PIIA / 1721, route Harwood / Nouvelle construction / Lot 5 111 833 / Zone C4-833 / CCU n° 12-12-208
- 16.5 PIIA / 427, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 1 675 410 / Zone C2-528 / CCU n° 12-12-209
- 16.6 PIIA / 245, boulevard Harwood / Nouvelles enseignes / Lot 5 115 713 / Zone C2-756 / CCU n° 12-12-210
- 16.7 Dérogation mineure / 245, boulevard Harwood / Enseignes à plat / Lot 5 115 713 / Zone C2-756 / CCU n° 12-12-211
- 16.8 PIIA / 333, boulevard Harwood / Enseignes au mur / Enseigne sur auvent / Zone C2-756 / CCU n° 12-12-212
- 16.9 PIIA / 493, boulevard Harwood / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 1 544 687 / Zone C3-732 / CCU n° 12-12-213
- 16.10 Dérogation mineure / 493, boulevard Harwood / Porte de garage en cour avant / Lot 1 544 687 / Zone C3-732 / CCU n° 12-12-214
- 16.11 PIIA / 1701, route Harwood / Nouvelle enseigne pylône / Zone C4-833 / CCU n° 12-12-215
- 16.13 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification au schéma d'aménagement / Secteurs Fief-Choisy - Cité-des-Jeunes et de Lotbinière
- 16.14 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification au Règlement de contrôle intérimaire n° 102 / Secteur avenue André-Chartrand – autoroute 20 – route de Lotbinière

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Dépôt des rapports de caractérisation biologique réalisés en 2011 et 2012
- 17.2 Ordre de changement n° 1 / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche
- 17.3 Prix Hubert-Reeves / Lauréats 2012

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1632 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage et d'éclairage / Rues des Sapins et des Cerisiers
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1653 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues Mozart, Beethoven et Ravel / Rues Strauss, Chopin et Lully
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1659 / Refinancement / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1660 / Refinancement / Règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1270-43 / Modification / Affectation du sol / Lot 3 743 808 / Secteur Marier et de Tonnancour
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1270-43 / Modification / Affectation du sol / Lot 3 743 808 / Secteur Marier et de Tonnancour
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1270-42 / Règlement n° 1270-42 / Modification du programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1275-177 / Modification des limites des zones C2-756 et P1-706 / Création de la zone C2-758 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1275-178 / Conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

- 18.10 Adoption / Règlement n° 1607-02 / Retrait de l'obligation d'inspection et d'entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet
- 18.11 Retrait / Projet de règlement n° 1270-41 / Modification des dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Divers lots visés / Secteur Fief-Choisy à l'est de l'autoroute 40
- 18.12 Retrait / Projet de règlement n° 1275-172 / Remplacement des grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 / Secteur Fief-Choisy
- 18.13 Retrait / Projet de règlement n° 1275-173 / Modification / Dispositions prévues à la grille H1-910 / Développement de projet d'ensemble / Alimentation publique en eau potable / Secteur Fief-Choisy
- 18.14 Retrait / Projet de règlement n° 1275-175 / Modification de la grille des usages et normes de la zone I3-831 / Secteur montée Labossière et Cité-des-Jeunes
- 18.15 Modification / Règlement n° 1605 / Honoraires professionnels / Étude de pré-ingénierie / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Démarrage équipements / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 10 décembre 2012;
- séance du budget du 11 décembre 2012;
- séance extraordinaire du 11 décembre 2012;
- séance extraordinaire du 17 décembre 2012.

13-01-003 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-01-004 CORPORATION OPTICENTRE ST-JEAN-BAPTISTE / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DU BÂTIMENT / AIDE FINANCIÈRE 2013

CONSIDÉRANT la demande formulée par Corporation Opticentre St-Jean-Baptiste dans sa correspondance du 27 novembre 2012 à l'égard d'une aide financière supplémentaire en soutien aux opérations de son bâtiment;

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de dix mille dollars (10 000 \$) soit versé à Corporation Opticentre St-Jean-Baptiste à titre d'aide financière en soutien aux opérations de son bâtiment pour l'année 2013;

DE :	02-190-00-418	(Services professionnels - autres)	5 000 \$
À :	02-701-22-495	(Gestion Opticentre)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-005 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / AIDE FINANCIÈRE 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

CONSIDÉRANT que le Centre offre, entre autres, des services de camp et de répit-hébergement destinés aux personnes handicapées de la région;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes handicapées résidant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion ont bénéficié des services de cet organisme au courant de l'été 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant équivalent à 30 % du coût des services spécialisés dispensés par le Centre aux enfants ou adultes handicapés de Vaudreuil-Dorion qui auront recours aux services qu'il dispense lui soit remis;

QUE cette aide soit conditionnelle à l'engagement par le Centre d'affecter la totalité de cette aide financière à la réduction du tarif applicable pour les résidents de Vaudreuil-Dorion et que les paiements soient faits mensuellement, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le budget alloué par la Ville à cette aide n'excède pas deux mille dollars (2 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-006 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER-BÉNÉFICE HAPPENING 2013 / AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la tenue de son souper-bénéfice Happening 2013 au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière dans le cadre de la tenue du souper-bénéfice Happening 2013 qui se tiendra le 2 février 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-007 ASSOCIATION DE FIBROMYALGIE ET SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une aide financière à l'Association de fibromyalgie et de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges à l'occasion de son déménagement sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$) soit accordée à l'Association de fibromyalgie et de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-008 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / DÎNER-CONCERT DE LA SAINT-VALENTIN 2013 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets mécènes au montant de cent trente-cinq dollars (135 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 7 février 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-009 CHAMPIONNAT DE BOXE GANTS DORÉS 2013 / ACHAT DE PUBLICITÉ / UTILISATION DE LA GLACE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT l'offre de Boxe Raynald Lavigne inc. (Académie de boxe le Ring sis au 112b, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7M4, de présenter le 75^e championnat de boxe amateur Les Gants Dorés 2013 à l'aréna de Vaudreuil-Dorion les 7, 8 et 9 juin 2013;

CONSIDÉRANT que ce championnat est présenté sous l'égide de la Fédération québécoise de boxe olympique;

CONSIDÉRANT l'importance de la visibilité de cet événement pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les retombées économiques pour la Ville;

CONSIDÉRANT l'opportunité de favoriser la tenue de cet événement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville, conformément à l'offre soumise par Boxe Raynald Lavigne inc. en date du 20 janvier 2013, acquière des services publicitaires pour un montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) dont une première tranche de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$) sera payée au plus tard le 28 janvier 2013 et une seconde tranche de mille dollars (1 000 \$) dans les quinze jours suivant la tenue de l'événement;

QUE les coûts de location de la glace Vaudreuil de l'aréna soient limités aux frais de base en application de l'article 2.9.2.1 du Règlement de tarification (Règlement n° 1480), soit un montant de mille cinq cents (1 500 \$) pour la durée de l'événement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-010 SERVITUDE / CESSION ET RÉTROCESSION / LOT 5 115 712 / S.E.C. IMMEUBLES MARCHÉ DORION / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre S.E.C. Immeubles Marché Dorion et la Ville pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Harwood et la route de Lotbinière dans le cadre du Règlement n° 1654;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec requiert que la Ville devienne propriétaire des terrains sur lesquels seront effectués les travaux;

CONSIDÉRANT l'accord de S.E.C. Immeubles Marché Dorion de céder gratuitement à la Ville le lot 5 115 712 à cette fin;

CONSIDÉRANT la possibilité de rétrocéder, en tout ou en partie, ledit terrain une fois les travaux complétés selon le tracé qui aura été choisi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte d'acquisition du lot 5 115 712 aux fins d'y permettre les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Harwood et de la route de Lotbinière;

QUE le maire et le greffier soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, sur recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, l'acte de rétrocession à intervenir;

QUE le maire et le greffier soient en outre autorisés à signer tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-01-011 BAIL / ENSEIGNE / VOYER-TREMBLAY / LOT 3 883 369

CONSIDÉRANT que la Ville s'est portée acquéreur le 23 juin 2011 du lot 3 883 369 de 9067-3823 Québec inc., d'une superficie de 508,2 mètres carrés, pour la somme de trente-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (38 385 \$), l'acte de vente étant enregistré sous le numéro 18 264 929 au cadastre de la circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la vente, une enseigne du promoteur immobilier Voyer-Tremblay était présente sur ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'un bail pour la location, à raison de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par mois, d'un emplacement n'excédant pas 25 mètres carrés sur la portion sud-ouest dudit terrain afin de permettre le maintien de cette enseigne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec 9067-3823 Québec inc. pour la location d'un emplacement d'une superficie maximale de 25 mètres carrés sur la portion sud-ouest du lot 3 883 369 pour un loyer mensuel de cent vingt-cinq dollars (125 \$), et ce, rétroactivement au 23 juin 2011;

QUE ladite entente prenne fin au plus tard le 31 juillet 2013.

« ADOPTÉE »

13-01-012 TOPONYMIE / NOM DE RUE / MODIFICATION / RUE DES MUGUETS / LOT 1 546 944

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le comité recommande la modification du nom « rue des Muguets » par celui de « rue des Asters » pour la voie publique sise sur le lot 1 546 944;

CONSIDÉRANT le résultat du sondage à l'égard du choix du nouveau nom de rue effectué auprès des propriétaires visés par cette modification;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 544 803	6327-38-0502	2627, rue des Muguets	2627, rue des Asters
1 544 811	6327-28-7039	2628, rue des Muguets	2628, rue des Asters
1 544 802	6327-27-9687	2629, rue des Muguets	2629, rue des Asters
1 544 810	6327-28-6224	2630, rue des Muguets	2630, rue des Asters
1 544 797	6327-28-5612	2632, rue des Muguets	2632, rue des Asters
1 544 800	6327-27-8165	2633, rue des Muguets	2633, rue des Asters
1 544 795	6327-28-4800	2634, rue des Muguets	2634, rue des Asters
1 544 799	6327-27-7156	2635, rue des Muguets	2635, rue des Asters
1 544 793	6327-27-3597	2636, rue des Muguets	2636, rue des Asters
1 544 798	6327-27-6051	2637, rue des Muguets	2637, rue des Asters
1 544 769	6327-27-2297	2638, rue des Muguets	2638, rue des Asters
1 544 796	6327-27-4847	2639, rue des Muguets	2639, rue des Asters
1 544 794	6327-27-3648	2641, rue des Muguets	2641, rue des Asters
1 544 792	6327-27-2447	2643, rue des Muguets	2643, rue des Asters
1 544 801	6327-37-0067	rue des Muguets	rue des Asters
1 546 944	6327-28-8116	rue des Muguets	rue des Asters

QUE ce changement prenne effet le 1^{er} mars 2013;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-013 TOPONYMIE / NOM DE RUE / MODIFICATION / AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / LOTS 3 627 716, 3 285 794, 3 285 791 ET 3 285 790

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le comité recommande la modification du nom « avenue André-Chartrand » par celui de « rue Émile-Bouchard » pour la voie publique sise sur les lots 3 627 716, 3 285 794, 3 285 791 et 3 285 790;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le nom de l'avenue André-Chartrand, dans sa portion située entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Elmer-Lach, soit remplacé par celui de « rue Émile-Bouchard »;

QUE ce changement prenne effet le 1^{er} mars 2013;

QUE les adresses des immeubles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution soient modifiées en conséquence;

QUE leurs propriétaires en soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-014 TOPONYMIE / NOM DE RUE / MODIFICATION / AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / LOTS 3 745 088 ET 3 745 089

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le comité recommande la modification du nom « avenue André-Chartrand » par celui de « rue des Nénuphars » pour la voie publique sise sur les lots 3 745 088 et 3 745 089;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le nom de l'avenue André-Chartrand, dans sa portion située entre la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rivière Quinchien, soit remplacé par celui de rue des Nénuphars;

QUE ce changement prenne effet le 1^{er} mars 2013;

QUE les adresses des immeubles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution soient modifiées en conséquence;

QUE leurs propriétaires en soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-015 TOPONYMIE / PARCS / AJOUTS DE TOPONYMES À LA LISTE OFFICIELLE DE LA VILLE / DEMANDE D'OFFICIALISATION

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient ajoutés à la liste officielle des toponymes de la Ville les noms de parc suivants :

- parc du Carré-Dorion;
- parc de l'Île-aux-Tourtes;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

13-01-016 TOPONYMIE / PARC LINÉAIRE ET PAVILLON / MODIFICATION DE TOPONYMES / DEMANDE D'OFFICIALISATION

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis favorable transmis le 29 novembre 2012 par la Commission de toponymie à l'égard de la modification du toponyme « parc linéaire Besner »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les toponymes modifiés suivants soient ajoutés à la liste officielle des toponymes de la Ville :

- promenade Besner (anciennement parc linéaire Besner);
- pavillon Briand (anciennement pavillon Castonguay);

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

13-01-017 TOPONYMIE / NOM DE RUE / MODIFICATION / RUE DE LA RIVIÈRE / LOTS 4 070 543 ET 4 150 888

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le Service de sécurité incendie recommande la modification du nom « rue de la Rivière » par celui de « rue des Dahlias » pour la voie publique sise sur les lots 4 070 543 et 4 150 888;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
4 176 673	6227-25-9580	88, rue de la Rivière	2860, rue des Dahlias
4 176 672	6227-25-7969	92, rue de la Rivière	2864, rue des Dahlias
4 176 671	6227-25-6160	96, rue de la Rivière	2868, rue des Dahlias
4 176 670	6227-25-3961	100, rue de la Rivière	2872, rue des Dahlias
4 070 543	6227-35-3979	rue de la Rivière	rue des Dahlias
4 150 888	6227-25-7543	rue de la Rivière	rue des Dahlias

QUE ce changement prenne effet le 1^{er} mars 2013;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-018 TOPONYMIE / RUE BESNER / AJOUT À LA LISTE OFFICIELLE DE LA VILLE / DEMANDE D'OFFICIALISATION

CONSIDÉRANT la présence d'un immeuble dont l'adresse se situe sur la rue Besner;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le nom « rue Besner » soit ajouté à la liste officielle des odonymes de la Ville;

ET QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

13-01-019 TOPONYMIE / NOMS DE BÂTIMENTS ET TOPONYMES / DEMANDE D'OFFICIALISATION APRÈS NORMALISATION

CONSIDÉRANT la résolution 11-06-509 mandatant le Service du greffe de soumettre à la Commission de toponymie, pour officialisation, les noms énumérés à la « Liste des toponymes sans résolution du Conseil municipal et sans officialisation de la Commission de toponymie du Québec » ainsi qu'à la « Liste des noms des bâtiments de la Ville »;

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-088 acceptant l'officialisation, en date du 2 novembre 2011, des toponymes énumérés à l'attestation soumise par la Commission le 20 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'avis technique transmis par la Commission à l'égard des différents toponymes pouvant être officialisés après normalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour l'officialisation après normalisation des noms de bâtiments et toponymes suivants :

Noms de bâtiments et toponymes	
boisé de Charlot	station du Centre-d'Accueil
parc de Bel-Air	station du Château-Vaudreuil
parc de Dorion-Gardens	station de Como
parc de Quinchien	station des Dahlias
parc de Sainte-Trinité	station de Hudson Acres
espace de l'Île-Ronde	station du Relais-du-Routier
pavillon de Bel-Air	station des Perce- Neige

Noms de bâtiments et toponymes (suite)	
pavillon de Dorion-Gardens	station de Wildwood
pavillon de Sainte-Trinité	

« ADOPTÉE »

13-01-020 TOPONYMIE / MODIFICATION DE NOM / CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-DORION / RUE LOUISE-JOSEPHTE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le nom du « centre communautaire de Vaudreuil-Dorion » situé sur la rue Louise-Josephite soit modifié par celui de « centre communautaire Jean-Marc-Ducharme ».

« ADOPTÉE »

13-01-021 ENTENTE / CONSTRUCTION ET UTILISATION D'UN TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE / COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS / AUTORISATION DE SIGNATURE / ENGAGEMENT DE CRÉDIT / AUTORISATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) souhaite construire et aménager un terrain sportif synthétique sur le campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville aura un droit d'utilisation de ce terrain à l'extérieur des périodes scolaires;

CONSIDÉRANT que la CSTL compte financer les travaux de construction et d'aménagement de ce terrain par le biais d'une contribution du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* d'un montant d'un million quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-neuf cents (1 082 487,49 \$), telle que promise par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans une lettre datée du 9 octobre 2012, ainsi que par une contribution de la Ville de Vaudreuil-Dorion n'excédant pas un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) en conformité avec son Règlement d'emprunt n° 1648;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de conclure avec la CSTL une entente relative à la construction et l'utilisation de ce terrain;

CONSIDÉRANT que cette entente est prévue pour une durée minimale de 10 ans et que la Ville doit, en conséquence, obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité approuve l'engagement de crédit requis pour l'entretien d'un terrain sportif synthétique d'un montant maximal de soixante-dix mille dollars (70 000 \$), pour une période minimale de 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet d'entente relatif à sa construction et à son utilisation à intervenir avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser le maire et le greffier à signer le projet d'entente, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;

« ADOPTÉE »

13-01-022 TRANSFERT DE L'ENTRETIEN DE LA GARE DORION / AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT / ENTENTE DE PRINCIPE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) souhaite reprendre la responsabilité de l'entretien de la gare Dorion rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT que les négociations pour la conclusion de l'entente de transfert ne sont pas terminées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de conclure une entente de principe à cet égard;

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis par l'AMT le 18 janvier 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de principe pour le transfert de l'entretien de la gare Dorion.

« ADOPTÉE »

13-01-023 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 décembre 2012 totalisant un montant de deux millions huit cent quarante-deux mille quarante-sept dollars et quarante-neuf cents (2 842 047,49 \$).

13-01-024 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / RUE FORBES / EXÉCUTION DES TRAVAUX ET APPROBATION DES DÉPENSES

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Forbes pour un montant subventionné de soixante-deux mille cinq cents dollars (62 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la Ville de Vaudreuil-Dorion et que le dossier de vérification a été constitué.

« ADOPTÉE »

13-01-025 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / PROLONGATION / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 11 décembre 2012 par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Louise Desmarais au poste d'agente de bureau 2 au sein du Service de la trésorerie, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-026 RÉTROACTIVITÉ / EMPLOYÉS CADRES INTÉRIMAIRES

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en date du 18 décembre 2012;

CONSIDÉRANT les résolutions 12-11-1025, 12-11-1026, 12-11-1027 et 12-11-1034 concernant la nomination de MM. Olivier Van Neste, Pierre-Luc Séguin ainsi que M^{mes} Katryne Delisle et Catherine Boyer-Dandurand dans une fonction supérieure;

CONSIDÉRANT les articles 16.01 et 25.02 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le paiement rétroactif de la prime octroyée à MM. Olivier Van Neste, Pierre-Luc Séguin ainsi que M^{mes} Katryne Delisle et Catherine Boyer-Dandurand dans le cadre de leur nomination par intérim.

(Budget 2012)

« ADOPTÉE »

13-01-027 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHES TEMPORAIRES / OPÉRATEURS D'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein du Service des eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur aux usines en date du 8 janvier 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de :

- M^{me} Josée Petit;
- M^{me} Joëlle Desormeaux;
- M. Enrique Rocha;
- M. Jocelyn Dubé;

à titre d'opérateurs temporaires d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 31 janvier 2013 jusqu'au 31 janvier 2014 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-028 LETTRE DE CONSENTEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE VAUDREUIL-DORION - CSN / MUTATION / AUTORISATION SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur par intérim du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN dans le cadre de la mutation de deux (2) salariés à de nouveaux postes.

« ADOPTÉE »

13-01-029 DIVERS SERVICES / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE ET/OU AGENTE DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Carole Leduc à titre de secrétaire-réceptionniste et/ou agente de bureau 2 temporaire au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 31 janvier 2013 et le 31 janvier 2014, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-030 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / INSPECTRICE À LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 8 janvier 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Élise Tremblay au poste régulier d'inspectrice à la réglementation, et ce, à compter du 14 janvier 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M^{me} Tremblay aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Tremblay;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-031 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / ANIMATEUR CULTUREL

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Vincent Lagacé au poste régulier d'animateur culturel, et ce, à compter du 10 décembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lagacé aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lagacé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-032 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / CAISSIERS AU CENTRE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 8 janvier 2013 par M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Emmanuelle Rioux et Sophie-Anne Huard ainsi que de MM. Hugo Tremblay, Jérémie Brabant et Michael O'Cain à titre de caissiers pour les activités libres offertes au Centre multisports, et ce, à compter du 14 janvier 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-033 RECONDUCTION / LETTRE DE CONSENTEMENT INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / RESPONSABLES DE SITE / CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-445;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire à l'effet de reconduire le projet pilote concernant l'embauche de quatre (4) responsables de site dans le cadre des camps de jour au cours de la période estivale 2013;

CONSIDÉRANT que la recommandation de reconduction du projet et les motifs qui la sous-tendent ont été présentés et accueillis favorablement par les représentants syndicaux du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 lors de la rencontre patronale-syndicale du 9 janvier 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet pilote relatif à l'embauche par la Ville de responsables de site dans le cadre des camps de jour offerts par Animation jeunesse soit reconduit, pour l'année 2013, selon les termes et conditions énoncés à la lettre de consentement intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 le 24 mai 2012 avec les adaptations qui s'imposent relativement au salaire advenant la signature du renouvellement de la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-034 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / SALARIÉS COLS BLEUS INSCRITS À L'ANNEXE B - LISTE DE RAPPEL DES SALARIÉS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT l'annexe B – liste de rappel des salariés temporaires cols bleus faisant partie intégrante de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que les salariés dûment inscrits sur cette liste de rappel peuvent être appelés pour pallier à divers besoins en remplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter la procédure d'embauche des salariés temporaires dûment inscrits sur la liste de rappel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion efficace des dossiers des salariés temporaires au Service des ressources humaines ainsi qu'au Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche, lorsque les besoins le justifient, des salariés dûment inscrits sur la liste de rappel pour la période comprise entre le 31 janvier 2013 et le 31 janvier 2014, et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service ou leurs représentants s'engagent à compléter et à soumettre à la directrice générale le formulaire « Demande d'approbation d'embauche temporaire » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-035 LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 concernant la révision de la structure salariale dans un objectif de réalisation de l'équité interne et de son maintien et du maintien de l'équité salariale.

« ADOPTÉE »

13-01-036 LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / FINANCEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 concernant le financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

13-01-037 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPART À LA RETRAITE / POMPIER

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Roger Séguin, pompier au sein du Service de sécurité incendie, en date du 15 décembre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Roger Séguin, pompier au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 décembre 2012;

QUE la Ville remercie M. Séguin pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-01-038 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPART À LA RETRAITE / CAPITAINE

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Antonio Daoust, capitaine au sein du Service de sécurité incendie, en date du 7 novembre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Antonio Daoust, capitaine au sein du Service de sécurité incendie, et ce, le 29 mars 2013;

QUE la Ville remercie M. Daoust pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-01-039 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre de M. Sylvain Pagé, pompier au sein du Service de sécurité incendie, en date du 20 décembre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Sylvain Pagé, pompier au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 4 janvier 2013;

QUE la Ville remercie M. Pagé pour son travail accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

13-01-040 CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLANCS INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail des employés cols blancs intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432.

« ADOPTÉE »

13-01-041 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / ATTRIBUTION DE POSTE / CONCIERGE DE SOIR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 8 janvier 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville attribue le poste de concierge régulier de soir au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire à M. Louis-Philippe Lamarre, et ce, à compter du 22 janvier 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Lamarre aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 22 avril 2013 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lamarre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-042 CONGÉDIEMENT / EMPLOYÉ N° 906

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations daté du 16 janvier 2013 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 906;

CONSIDÉRANT la nature des fonctions et les responsabilités de l'employé;

CONSIDÉRANT les déclarations de l'employé n° 906 lors de la rencontre tenue le 11 janvier 2013;

CONSIDÉRANT les obligations et responsabilités de la Ville;

CONSIDÉRANT la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi de l'employé;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Manon Bernard;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil décide en conséquence que l'employé n° 906 soit congédié à compter du 21 janvier 2013, pour les éléments révélés par l'enquête de la Ville et rapportés dans le rapport de recommandations;

QUE le Conseil autorise la directrice des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE la directrice générale, la directrice des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

13-01-043 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et ce, pour un montant de quarante-sept mille cent soixante-quatorze dollars et vingt-six cents (47 174,26 \$), incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-044 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 28 septembre 2012.

« ADOPTÉE »

13-01-045 THÉÂTRES-DÉS-SANS-PAPIERS / DOMMAGES / OPTICENTRE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT les dommages au plancher de l'Opticentre St-Jean-Baptiste occasionnés par le retrait des décors du spectacle présenté par l'organisme Théâtres-des-sans-papiers le 21 avril 2012;

CONSIDÉRANT que l'organisme ne possède pas d'assurance;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de certains bénévoles administrateurs, l'organisme désire mettre fin à ses activités pour quelques années le temps de trouver d'autres ressources bénévoles;

CONSIDÉRANT la grande implication que cet organisme et son actuelle bénévole ont démontrée au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville avait réservé un budget de six mille dollars (6 000 \$) pour aider au financement des activités de l'organisme en 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule la facture de deux mille cent huit dollars et soixante-quatre cents (2 108,64 \$) adressée à l'organisme Théâtres-des-sans-papiers pour les dommages;

QUE la Ville retranche la somme de deux mille cent huit dollars et soixante-quatre cents (2 108,64 \$) du six mille dollars (6 000 \$) initialement prévu en 2013 pour l'organisme si celui-ci reprenait ses activités en 2013.

« ADOPTÉE »

13-01-046 ENTENTE CIBLÉE EN MÉDIATION CULTURELLE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'opportunité de dotation d'outils durables de formation et de communication pour la Ville et les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT l'offre du ministère de la Culture et des Communications de conclure avec la Ville et d'autres organismes régionaux (Conférence régionale des élus, Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et Culture pour tous);

CONSIDÉRANT les avantages que les citoyens de Vaudreuil-Dorion retireront de cette entente par la bonification de l'offre culturelle à moyen et à long terme;

CONSIDÉRANT l'importante expertise développée à Vaudreuil-Dorion depuis 2010 en médiation culturelle;

CONSIDÉRANT l'importante validation des actions de la Ville en matière de médiation culturelle et la visibilité importante qu'offre cette entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à injecter une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) pour la réalisation des axes dont elle a la charge dans le cadre de l'Entente ciblée en médiation culturelle;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tous les documents inhérents à sa mise en application;

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit nommé d'office sur les comités de travail qui seront créés dans le cadre de ladite entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-047 VÉLO QUÉBEC / DÉFI MÉTROPOLITAIN – 12^E ÉDITION / AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Vélo Québec de tenir, le 26 mai prochain, la 12^e édition du Défi métropolitain à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la vie communautaire a rencontré Vélo Québec concernant les trajets empruntés et les espaces de stationnement utilisés;

CONSIDÉRANT que les départs et arrivées se feront de façon graduelle et que cette méthode permettra d'éviter certains problèmes reliés à la circulation automobile;

CONSIDÉRANT que les sites suivants ont été identifiés comme espace possible de stationnement : Campus de la Cité-des-Jeunes (incluant aréna), entreprise Norampac, AMT, Hôtel de Ville de Vaudreuil-Dorion, école l'Hymne au printemps, l'Écolita, Caisse populaire (partenaire) ainsi que les rues Forbes, Briand (côté Norampac), Elmer-Lach, André-Chartrand et Boileau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la tenue de la 12^e édition du Défi métropolitain présenté par Vélo Québec conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées et que ce dernier prenne entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs pour que le site du campus de la Cité-des-Jeunes soit utilisé comme centrale d'accueil pour la tenue de l'événement.

« ADOPTÉE »

13-01-048 BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES / UTILISATION / PROTOCOLE D'ENTENTE / SAISON 2012-2013

CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir à nouveau pour la saison 2012-2013 aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion une contribution financière à l'achat de cartes familiales à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cet effet, d'autoriser la signature du protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air transmis par la municipalité des Cèdres pour la saison 2012-2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinquante dollars (50 \$) par carte familiale soit déduit aux soixante-dix (70) premières familles de Vaudreuil-Dorion s'en procurant une, et ce, pour une dépense n'excédant pas trois mille cinq cents dollars (3 500 \$).

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec la municipalité des Cèdres, le protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens de la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-049 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1605.2 / PRÉCHAT ET INSTALLATION DU SYSTÈME DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le préachat et l'installation du système de la filière de traitement des eaux usées, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT la note technique préparée par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 22 novembre 2012 et révisée le 11 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les Services exp inc. en date du 20 décembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, seulement une (1) des deux (2) soumissions reçues est substantiellement conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont eu l'opportunité de prendre connaissance d'une opinion juridique, à l'égard de laquelle la Ville ne renonce pas au bénéfice de confidentialité, à l'effet que la Ville, afin de respecter de principe d'équité entre les soumissionnaires, ne puisse adjuger le contrat à une personne ou entreprise dont la soumission n'est pas substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du directeur du Service des eaux et du greffier de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'une modification au règlement d'emprunt 1605 prévoyant cette dépense, la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Allen Entrepreneur général inc., 118, rue de la Gare, Saint-Henri (Québec), G0R 3E0, pour le préachat et l'installation du système de la filière de traitement des eaux usées, et ce, pour un montant de huit millions trois cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-deux cents (8 374 797,42 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

**13-01-050 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEFP /
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION MEMBRANAIRE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un système de filtration membranaire temporaire afin d'augmenter la capacité de production de l'usine de filtration dans le but d'assurer une production suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable et la protection incendie sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés et que le processus d'appel d'offres est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis de ce projet et également permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de certificat d'autorisation à être émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance de certificat d'autorisation à être émis en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ET QUE la Ville autorise Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'obtention dudit certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**13-01-051 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-67 / SERVICES
PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE SITUÉE SUR
L'AVENUE SAINT-HENRI**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la structure de la passerelle piétonnière située sur l'avenue Saint-Henri, une (1) soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 18 décembre 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 19 décembre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P6, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la structure de la passerelle piétonnière située sur l'avenue Saint-Henri, et ce, pour un montant totalisant trente-neuf mille quatre-vingt-onze dollars et cinquante cents (39 091,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-67;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-052 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU ET D'UN STATIONNEMENT AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC / RUE ÉMILE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 21 janvier 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jeu d'eau et d'un stationnement ainsi que l'aménagement d'un parc situé sur la future rue Émile-Bouchard.

« ADOPTÉE »

13-01-053 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ÉMISSAIRE DE L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 4 janvier 2013 et révisé le 9 janvier 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard de services professionnels en vue de la surveillance des travaux de construction du nouvel émissaire de l'usine d'épuration.

« ADOPTÉE »

13-01-054 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES SAULES / RÈGLEMENT N° 1531

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Pavage et éclairage sur la rue des Saules – Règlement n° 1531 » totalisant un crédit de deux mille trois cent soixante-deux dollars et dix-huit cents (2 362,18 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1531.

« ADOPTÉE »

13-01-055 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 76 ET 86 À 95 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 76 et 86 à 95 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de cent trente-quatre mille deux cent dix-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (134 217,90 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

13-01-056 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 96 À 98 ET 100 À 105 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 96 à 98 et 100 à 105 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de quarante-quatre mille cinq cent onze dollars et quatre-vingt-quatorze cents (44 511,94 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

13-01-057 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 1 / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de quatre-vingt-sept mille trente-trois dollars et deux cents (87 033,02 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**13-01-058 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / SERVICES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-
DES-JEUNES / RÈGLEMENT N° 1646**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes – Règlement n° 1646 » totalisant un montant de dix mille cent quatre-vingts dollars (10 180 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1646.

« ADOPTÉE »

**13-01-059 PARC DE LA RUE DU RUISSELET / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / AIRE DE
BALLON-PANIER, DRAINAGE ET ÉCLAIRAGE / FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du parc de la rue du Ruisselet, prévus en 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, pour un montant n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$), les travaux d'aménagement du parc de la rue du Ruisselet prévus en 2013 incluant les honoraires professionnels;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-01-060 PARC DE LA RUE CREVIER / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / MODULE DE JEUX
ET BALANÇOIRE / FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du parc de la rue Crevier prévus en 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, pour un montant n'excédant pas cent soixante-quatre mille cinq cents dollars (164 500 \$), les travaux d'aménagement du parc de la rue Crevier prévus en 2013 incluant les honoraires professionnels;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-061 TERRAINS DE PÉTANQUE / CENTRE COMMUNAUTAIRE / FINANCEMENT

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de terrains de pétanque au centre communautaire prévus en 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, pour un montant n'excédant pas cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$), les travaux d'aménagement de terrains de pétanque prévus en 2013 incluant les honoraires professionnels;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-062 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 décembre 2012.

« ADOPTÉE »

13-01-063 PIIA / 2911, BOULEVARD DE LA GARE / MODIFICATION DU PROJET INTÉGRÉ / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-12-206

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-206 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2911, boulevard de la Gare, le plan révisé n° 5p-43-A1 préparé par Cima+ en date du 28 novembre 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la gestion des ordures et recyclage inhérente à cette révision devra être conforme à la politique de la Ville en la matière;
- des plans civils corrigés devront être approuvés par la Division technique pour les nouveaux branchements;
- la distance limitative entre les bâtiments C1 et C2 doit être vérifiée à la conception du futur bâtiment (C2).

« ADOPTÉE »

13-01-064 PIIA / 2911, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVEAU BÂTIMENT / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-12-207

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-207 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2911, boulevard de la Gare, le projet de construction du bâtiment « C2 » tel que montré au document de présentation préparé en date du 23 novembre 2012 par TLA, architectes, feuillets 01/08 à 08/08, le tout sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les appareils mécaniques au toit devront être non visibles et dissimulés par des écrans peints aux couleurs du bâtiment;
- l'affichage devra faire l'objet d'une approbation distincte à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

13-01-065 PIIA / 1721, ROUTE HARWOOD / NOUVELLE CONSTRUCTION / LOT 5 111 833 / ZONE C4-833 / CCU N° 12-12-208

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-208 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1721, route Harwood, le projet de construction d'un garage de mécanique générale, le tout tel que montré aux plans préparés en date du 19 novembre 2012 par M. Claude Matte, architecte, feuillets A à A7, ainsi que l'implantation préparée par M. Benoît Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier 1971-2, minute 11600, en date du 4 décembre 2012;

QUE le plan de génie civil préparé par la firme CDGU ingénierie urbaine, signé par M. Bernard Lefebvre en date du 6 décembre 2012, devra être révisé afin de répondre à toutes les exigences de la Division technique de la Ville et que le rapport sur l'installation septique proposé est également à produire;

QUE le parement métallique extérieur retenu est celui de la compagnie Vicwest, modèle CL 938, de couleur Fusain Qc 16072, installé à l'horizontale.

« ADOPTÉE »

13-01-066 PIIA / 427, AVENUE SAINT-CHARLES / ENSEIGNES / LOT 1 675 410 / ZONE C2-528 / CCU N° 12-12-209

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-209 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 427, avenue Saint-Charles, les deux (2) enseignes projetées, le tout tel que montré aux photos déposées le 13 novembre 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que la superficie totale des deux (2) enseignes ne dépasse pas 2 mètres carrés;
- que l'enseigne sur potence ne projette pas au-delà de l'avant-toit de la galerie;
- que l'enseigne sur potence n'affiche que le nom de la boutique.

« ADOPTÉE »

13-01-067 PIIA / 245, BOULEVARD HARWOOD / NOUVELLES ENSEIGNES / LOT 5 115 713 / ZONE C2-756 / CCU N° 12-12-210

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-210 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 245, boulevard Harwood, le projet de nouvelles enseignes, le tout tel que montré aux documents préparés par International Neon, révision 6, en date du 21 novembre 2012, et ce, conditionnellement à ce que les enseignes, au nombre de deux (2) par mur ayant frontage sur rue alors que le Règlement de zonage n° 1275 n'en autorise qu'une (1) seule, fassent l'objet d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal.

« ADOPTÉE »

13-01-068 DÉROGATION MINEURE / 245, BOULEVARD HARWOOD / ENSEIGNES À PLAT / LOT 5 115 713 / ZONE C2-756 / CCU N° 12-12-211

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Développements Brookline;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-211 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 janvier 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 245, boulevard Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 245, boulevard Harwood, aux fins d'autoriser :

- deux (2) enseignes à plat au mur de façade d'un bâtiment à occupant unique faisant front à une rue en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur;
- deux (2) enseignes à plat au mur de façade d'un bâtiment à occupant unique faisant front à une aire de stationnement commune en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur.

« ADOPTÉE »

13-01-069 PIIA / 333, BOULEVARD HARWOOD / ENSEIGNES AU MUR / ENSEIGNE SUR AUVENT / ZONE C2-756 / CCU N° 12-12-212

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-212 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise, à l'égard de l'immeuble sis au 333, boulevard Harwood, l'émission d'un permis pour une (1) enseigne pour chacun des deux (2) murs de façade et une (1) enseigne sur auvent (zone C2-756 assujettie au Règlement n° 1277 sur les PIIA), le tout tel que présenté par la firme Access Signs inc., en date du 9 décembre 2012, feuillets 1 à 4, dossier n° 5467.

« ADOPTÉE »

13-01-070

PIIA / 493, BOULEVARD HARWOOD / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL / LOT 1 544 687 / ZONE C3-732 / CCU N° 12-12-213

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-213 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood, le projet concept de l'agrandissement du bâtiment principal selon les plans et élévations préparés par M. Bertrand Frigon, architecte, numéro de projet 2012-174, dessins n^{os} A1 à A4, en date du 4 décembre 2012, le tout sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le dépôt de plans complets pour la construction conformes à la réglementation municipale;
- l'approbation du plan de gestion des eaux pluviales par la Division technique de la Ville;
- l'approbation des plans projets par le Service de sécurité incendie de la Ville;
- du côté de la future autoroute 20, la bande de verdure devra être aménagée d'arbres, arbustes et de gazon tel que prescrit par l'article 3.2.94.1 du Règlement de zonage n° 1275 et préconiser un mélange de feuillus et de conifères;
- densifier la plantation le long de la future emprise de l'autoroute 20 dans la section située devant les portes de garage et des aires de chargement;
- la porte de garage en cour avant devra faire l'objet d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal.

« ADOPTÉE »

13-01-071

DÉROGATION MINEURE / 493, BOULEVARD HARWOOD / PORTE DE GARAGE EN COUR AVANT / LOT 1 544 687 / ZONE C3-732 / CCU N° 12-12-214

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe immobilier L.S. inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-214 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 janvier 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood, afin d'autoriser une porte de garage en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n°1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise les portes de garage seulement en cour latérale ou arrière.

« ADOPTÉE »

13-01-072 PIIA / 1701, ROUTE HARWOOD / NOUVELLE ENSEIGNE PYLÔNE / ZONE C4-833 / CCU N° 12-12-215

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-12-215 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1701, route Harwood, la demande de nouvelle enseigne pylône telle que montrée au plan préparé par le demandeur en date du 27 novembre 2012.

« ADOPTÉE »

13-01-073 MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / SECTEURS FIEF-CHOISY - CITÉ-DES-JEUNES ET DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT que le 5 décembre 2012, le Conseil de la MRC a statué que les projets de règlements 1270-41, 1275-172, 1275-173 et 1275-175 ne sont pas conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que les projets de règlement correspondant au secteur de la rue Collins (1270-41, 1275-172, 1275-173) ont déjà fait l'objet d'un Programme particulier d'urbanisme malgré que les zones concernées soient situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que dans sa vision de développement, la Ville de Vaudreuil-Dorion désire améliorer l'apparence du boulevard de la Cité-des-Jeunes en allégeant les usages autorisés dans les zones I-831 et I-832 et en réduisant, par le fait même, les nuisances générées par des usages para-industriels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de :

1. modifier l'article 19.8.5 du schéma d'aménagement révisé en ajoutant un alinéa afin de permettre que les lots desservis par un système d'aqueduc ou d'égout aient une superficie minimale de 1 800 mètres carrés et, par conséquent, de limiter, sur ces lots, le déboisement à un maximum de 70 % de la superficie du terrain;
2. modifier le schéma d'aménagement révisé afin de permettre la possibilité de développement dans les aires d'affectation résidentielles para-urbaine;
3. retirer de l'aire d'affectation para-industrielle les lots ayant frontage sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, à l'exception du lot 1 673 947, et les inclure dans l'aire urbaine.

« ADOPTÉE »

13-01-074

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DEMANDE DE MODIFICATION AU
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE N° 102 / SECTEUR AVENUE ANDRÉ-
CHARTRAND – AUTOROUTE 20 – ROUTE DE LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire n° 102 ayant pour but de protéger le corridor et les abords de l'autoroute 30 ainsi que celui de l'avenue André-Chartrand/autoroute 20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de protéger le corridor et les abords de l'autoroute 30 ainsi que celui de l'avenue André-Chartrand/autoroute 20;

CONSIDÉRANT que la section de l'autoroute 30 est parachevée et que le ministère des Transports a pris possession des parties de terrains qui lui étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu encore de protéger les abords de la future autoroute 20 et de la continuité projetée de l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que le développement des lots 1 544 235, 1 543 872 et 1 544 337 ne viendrait pas nuire au tracé du corridor de la future autoroute 20;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'éventualité de la continuité de l'avenue André-Chartrand, une entente devra être conclue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le propriétaire de ces lots afin de protéger l'emprise de ce boulevard dans le cas d'un développement éventuel sur ces lots;

CONSIDÉRANT qu'une analyse réalisée par la firme CIMA + a permis de statuer que la connexion aux services était possible de manière gravitaire vers la rue Valois;

CONSIDÉRANT également que les abords du boulevard Harwood devront être protégés aux endroits où sont prévus les futurs carrefours giratoires, soit aux extrémités du boulevard Harwood ainsi qu'à la jonction de la route Lotbinière tels que montrés sur les plans intitulés « Parachèvement de l'autoroute 20 – aires requis pour les ouvrages permanents » préparés en date du 27 août 2010 par Genivar Dessau pour le compte du ministère des Transports du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de :

1. modifier à nouveau le Règlement de contrôle intérimaire n° 102 afin de retirer les lots 1 544 235 et 1 544 337 et une partie du lot 1 543 872 de son aire d'application;
2. protéger les abords du boulevard Harwood tel que dessiné en noir sur le plan 1/7 intitulé « Parachèvement de l'autoroute 20 – aires requises pour les ouvrages permanents » préparé en date du 27 août 2010 par Genivar Dessau pour le compte du ministère des Transports du Québec; ces parties de terrain sont identifiées sur le plan comme étant des « surfaces à acquérir »;
3. protéger les abords du boulevard Harwood à la jonction de la route Lotbinière de façon à permettre l'aménagement d'un carrefour giratoire et son prolongement tel que montré sur le plan intitulé « Projet commercial/Harwood/Lotbinière à Vaudreuil-Dorion » préparé par Genivar.

« ADOPTÉE »

13-01-075

**DÉPÔT DES RAPPORTS DE CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE RÉALISÉS EN
2011 ET 2012**

CONSIDÉRANT que deux (2) caractérisations biologiques ont été réalisées en 2011 et 2012 sur le territoire de Vaudreuil-Dorion afin d'y localiser et caractériser les milieux naturels;

CONSIDÉRANT le rapport *Caractérisation biologique d'un territoire agricole situé à l'ouest de l'autoroute 540 et borné des voies ferrées du CP et du CN jusqu'aux limites de la Ville de Vaudreuil-Dorion* déposé à la Ville en septembre 2011;

CONSIDÉRANT le rapport *Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche* déposé à la Ville en décembre 2012;

CONSIDÉRANT les demandes d'accès à l'information de la part des propriétaires des terrains où les études ont été réalisées et de divers organismes (MRC de Vaudreuil-Soulanges, Communauté métropolitaine de Montréal et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs);

CONSIDÉRANT la pertinence des informations contenues dans ces rapports pour les organismes de recherche, d'éducation et de mise en valeur des milieux naturels;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion, de conservation et de compensation des milieux naturels sera élaboré au début de l'année 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil prend acte du dépôt des rapports *Caractérisation biologique d'un territoire agricole situé à l'ouest de l'autoroute 540 et borné des voies ferrées du CP et du CN jusqu'aux limites de la Ville de Vaudreuil-Dorion* complété par AECOM en septembre 2011 et *Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche* complété par DDM en décembre 2012.

« ADOPTÉE »

13-01-076 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE DES TERRAINS NON BÂTIS EN ZONE BLANCHE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche – appel d'offres n° 401-110-11-52 » consistant en la modification de la ventilation de paiement des honoraires.

« ADOPTÉE »

13-01-077 PRIX HUBERT-REEVES / LAURÉATS 2012

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite souligner les réalisations ou initiatives à caractère environnemental de ses citoyens, organismes et commerces en remettant annuellement des prix d'une valeur totale de trois mille dollars (3 000 \$);

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Division environnement et l'étude des candidatures reçues dans chacune des catégories selon les modalités du programme par le comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie une bourse de mille dollars (1 000 \$) aux lauréats de chacune des catégories identifiées ci-dessous pour leur projet présenté dans le cadre du prix Hubert-Reeves, édition 2012 :

- *catégorie citoyen* : M^{me} Johanne Hamel;
- *catégorie organismes ou institutions à but non lucratif* : École de l'Hymne-au-Printemps;
- *catégorie industries et commerces* : Les Écuries M.D.;

QUE des félicitations soient adressées à tous les participants;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-01-078 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1632 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / RUES DES SAPINS ET DES CERISIERS

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue des Sapins et la rue des Cerisiers en décrétant un emprunt de cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000 \$) à ces fins.

13-01-079 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1653 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES MOZART, BEETHOVEN ET RAVEL / RUES STRAUSS, CHOPIN ET LULLY

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Mozart, Beethoven, Ravel ainsi que les rues Strauss, Chopin et Lully en décrétant un emprunt de deux millions soixante-huit mille dollars (2 068 000 \$) à ces fins.

13-01-080 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1659 / REFINANCEMENT / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent un mille trois cent soixante dollars (101 360 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

13-01-081 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1660 / REFINANCEMENT / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent soixante-dix mille neuf cents dollars (270 900 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et la Ville de Vaudreuil-Dorion.

13-01-082 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-43 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL / LOT 3 743 808 / SECTEUR MARIER ET DE TONNANCOUR

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-43 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol Industrie de prestige (I-P) et Industrie Mixte (I-M) du lot 3 743 808 par une affectation Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 février 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-01-083 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-43 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL / LOT 3 743 808 / SECTEUR MARIER ET DE TONNANCOUR

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol Industrie de prestige (I-P) et Industrie Mixte (I-M) du lot 3 743 808 par une affectation Habitation de moyenne et forte densité (H-MF).

13-01-084 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-42 / RÈGLEMENT N° 1270-42 / MODIFICATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 10 décembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1270-42;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 janvier 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-42 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-42 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour modifier le programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare ».

« ADOPTÉE »

13-01-085 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-177 / MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES C2-756 ET P1-706 / CRÉATION DE LA ZONE C2-758 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 novembre 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-177;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 10 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-177 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-177 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites des zones C2-756 et P1-706 et de créer la zone C2-758 ».

« ADOPTÉE »

13-01-086 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-178 / CONFORMITÉ AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 10 décembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1275-178;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-178 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-178 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare ».

« ADOPTÉE »

13-01-087

ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1607-02 / RETRAIT DE L'OBLIGATION D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN POUR LES SYSTÈMES SECONDAIRES AVANCÉS EN AVAL DU SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYON ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1607-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1607-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet en retirant à l'article 5.2 a) l'obligation d'inspection et d'entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet ».

« ADOPTÉE »

13-01-088

RETRAIT / PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-41 / MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) / DIVERS LOTS VISÉS / SECTEUR FIEF-CHOISY À L'EST DE L'AUTOROUTE 40

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 1270-41 lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'émettre un certificat de conformité à l'égard de ce projet de règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré le projet de règlement n° 1270-41 intitulé :

« Règlement amendant le plan d'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant la partie du territoire correspondant aux lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, 1 830 253 et une partie du lot 1 834 614 localisés dans le secteur du Fief-Choisy, plus précisément à l'est de l'autoroute 40 ».

« ADOPTÉE »

À 21 h 04, le conseiller Monsieur François Séguin quitte son siège.

13-01-089 RETRAIT / PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-172 / REMPLACEMENT DES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H1-909, H1-913 ET H1-914 / SECTEUR FIEF-CHOISY

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement n° 1275-172 lors d'une séance tenue le 19 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'émettre un certificat de conformité à l'égard de ce projet de règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré le projet de règlement n° 1275-172 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer les grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 ».

« ADOPTÉE »

13-01-090 RETRAIT / PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-173 / MODIFICATION / DISPOSITIONS PRÉVUES À LA GRILLE H1-910 / DÉVELOPPEMENT DE PROJET D'ENSEMBLE / ALIMENTATION PUBLIQUE EN EAU POTABLE / SECTEUR FIEF-CHOISY

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement n° 1275-173 lors d'une séance tenue le 19 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'émettre un certificat de conformité à l'égard de ce projet de règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré le projet de règlement n° 1275-173 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les dispositions prévues à la grille H1-910 visant à permettre le développement de projet d'ensemble dans cette zone et précisant une alimentation publique en eau potable ».

« ADOPTÉE »

À 21 h 06, le conseiller Monsieur François Séguin reprend son siège.

13-01-091 RETRAIT / PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-175 / MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I3-831 / SECTEUR MONTÉE LABOSSIÈRE ET CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement n° 1275-175 lors d'une séance tenue le 19 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'émettre un certificat de conformité à l'égard de ce projet de règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré le projet de règlement n° 1275-175 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone I3-831 ».

« ADOPTÉE »

13-01-092 MODIFICATION / RÈGLEMENT N° 1605 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ÉTUDE DE PRÉ-INGÉNIERIE / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / DÉMARRAGE ÉQUIPEMENTS / CONSTRUCTION, MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux, incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-quatre millions six cent mille dollars (34 600 000 \$) à ces fins (Règlement n° 1605) lors de la séance tenue le 18 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'un registre tenu le 1^{er} novembre 2010;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a été approuvé que partiellement le 16 décembre 2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et ce, pour la seule portion de l'emprunt relative aux honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, soit un montant de deux millions six cent mille dollars (2 600 000 \$);

CONSIDÉRANT que certains des coûts pour la réalisation du projet peuvent maintenant être estimés plus précisément et qu'il convient de modifier le Règlement n° 1605 en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 2.1 suivant soit inséré immédiatement après l'article 2 du Règlement n° 1605 :

2.1 Le Conseil autorise, pour le préachat et l'installation du système de traitement des eaux usées (contrat 401-110-12-R1605.2) ainsi que pour la construction d'un deuxième émissaire d'eaux usées traitées, la construction du bassin N et la mise à niveau du poste de pompage Ouimet, incluant la surveillance et les travaux connexes, une dépense de seize millions deux cent mille dollars (16 200 000 \$) selon l'estimation préparée par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 16 janvier 2013 jointe à ce règlement comme annexe A-1, laquelle est détaillée aux annexes supplémentaires C-1 et D-1 du rapport d'effort fiscal, également en date du 16 janvier 2013.

QUE soit ajoutée au règlement comme annexe A-1 l'estimation préparée le 16 janvier 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE soient ajoutées au rapport d'effort fiscal accompagnant le Règlement n° 1605 les annexes supplémentaires C-1 et D-1 préparées le 16 janvier 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

13-01-093 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-01-094 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-01-095 DÉMISSION / MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS

M^{me} Gylène Duplessis, conseillère du district 7, informe le Conseil de sa démission, laquelle sera effective le 1^{er} février 2013 et dépose une lettre à cet effet.

13-01-096 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 12 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier